

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

7^{ème} Commission
N° CP-2016-10-7-2

Service instructeur

DECS - services archives, patrimoine et mémoire

Service consulté

Service Archives Patrimoine et Mémoire
Direction d'Appuis Juridique et Documentaire
Direction Europe, Attractivité et Aménagement

SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 8 500 € et d'accorder, au titre de l'investissement, des subventions d'un montant total de 90 000 € pour la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère du Territoire de Vie du Sundgau, ainsi que des aides exceptionnelles à hauteur de 93 356 €.

Il vous est également proposé de lever la déchéance quadriennale et de proroger le délai de validité des aides départementales en faveur de l'Association pour la Conservation du Monument aux Morts de Froeningen (6 700 €) et de la commune d'ESCHENTZWILLER, pour la restauration de l'orgue Silbermann de l'église Saints Pierre et Paul (30 000 €).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Territoriale du Sundgau réunie le 29 août 2016 et de la 7ème Commission réunie le 30 septembre 2016.

FONCTIONNEMENT

I - Soutien à l'animation du Patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 30 septembre 2016, a examiné diverses demandes d'aides financières pour un montant total de **8 500 €** dont les bénéficiaires sont détaillés ci-après.

Bénéficiaires	Objet de la demande	Subvention 2016	N° dossier Progos
Association La Nef des Sciences Mulhouse	Subvention de fonctionnement pour les actions de diffusion de la culture scientifique dans le Haut-Rhin	7 000 €	SAP00402
Association Fondation du Patrimoine Strasbourg	Subvention de fonctionnement pour les missions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité	1 500 €	SAP00406
		Total : 8 500 €	

La Commission a proposé de financer ces dossiers récapitulés dans le tableau joint en *annexe 1* au rapport pour un montant total de **8 500 €** à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2016 au Programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

INVESTISSEMENT

I – Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019

Soutien à la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère

La Commission Territoriale du Sundgau, au cours de sa séance du 29 août 2016, a examiné 11 demandes d'aides financières portant sur la restauration extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère.

La Commission a proposé de financer l'ensemble de ces opérations pour un montant total d'aides de **90 000 €** détaillé dans le tableau joint en *annexe 2* au rapport. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2016, sur la ligne CTVII Projet Structurant Sundgau au programme K217 imputation 204-312-20422-35921-006.

II – Aide exceptionnelle en faveur du Patrimoine

La politique d'aide à l'investissement en faveur du Patrimoine est en cours de révision et vous sera prochainement présentée.

Différents dossiers patrimoniaux avec un intérêt culturel avéré et un rayonnement touristique marqué, sont encore ouverts et pourraient bénéficier d'une aide financière de l'Assemblée départementale au titre de 2016, en application de l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La mobilisation de crédits disponibles est une opportunité qui permettrait de prendre en compte ces travaux et de ne pas obérer significativement la ligne dédiée au patrimoine du prochain exercice budgétaire.

La Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 30 septembre 2016 a proposé de soutenir, à titre exceptionnel, pour un montant total de **93 356 €**, les demandes récapitulées dans le tableau joint en *annexe 3* au rapport.

III – Prorogation du délai de validité des aides départementales

1. Monument aux Morts de Froeningen

Une subvention d'investissement d'un montant de 6 700 € a été attribuée par délibération de la Commission Permanente du 16 novembre 2012 en faveur de l'Association pour la Conservation du Monument aux Morts de Froeningen pour la restauration du monument aux morts.

Le règlement financier de notre collectivité prévoit une durée de validité de 2 ans pour ce type d'aide, soit jusqu'en novembre 2014.

L'ensemble de ces travaux n'ayant pu être mené dans les délais impartis, notamment en raison de difficultés avec les entreprises, il vous est proposé de lever la déchéance quadriennale et de proroger jusqu'au 31 décembre 2017, le délai de validité de l'aide départementale d'un montant de **6 700 €** afin de pouvoir régler la totalité de la subvention. Ce montant sera prélevé sur le budget départemental au programme D212 imputation 204-312-20422-22823-014.

2. Orgue Silbermann de l'église Saints Pierre et Paul d'ESCHENTZWILLER

Une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 € a été attribuée par délibération en Commission Permanente le 13 septembre 2013 en faveur de la commune d'ESCHENTZWILLER pour la restauration de l'orgue Silbermann de 1738 de l'église Saints Pierre et Paul.

Le règlement financier de notre collectivité prévoit une durée de validité de 3 ans pour ce type d'aide, soit jusqu'en septembre 2016.

Les travaux entrepris par la commune pour retrouver l'harmonie d'origine, ont consisté à restaurer l'ensemble de l'instrument en profondeur pour un montant total de 321 955 € HT. L'intervention la plus lourde a porté sur la réfection de la tuyauterie au nombre de 1125 (il s'agit de rallonger tous les tuyaux en métal et en bois) et de confectionner 330 tuyaux neufs en copie conforme de Silbermann tant pour les alliages ou essences en bois que pour les techniques utilisées.

L'ensemble de ces travaux n'a pu être mené dans les délais initiaux, c'est pourquoi il vous est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de l'aide d'un montant de **30 000 €** afin de pouvoir régler la totalité de la subvention.

Ce montant sera prélevé sur le budget départemental au programme D212 imputation 204-312-204141-22822-014.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser au titre du fonctionnement le versement de subventions d'un montant total de **8 500 €** aux bénéficiaires mentionnés en *annexe 1* au rapport, réparties comme suit :
 - **7 000 €** en faveur de l'Association La Nef des Sciences
 - **1 500 €** en faveur de la Fondation du Patrimoine

- les crédits correspondants seront prélevés au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
- d'attribuer et d'autoriser le versement au titre de l'investissement :
 - de subventions d'un montant total de **90 000 €** aux bénéficiaires mentionnés en annexe 2 au rapport au titre de la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés au sur la ligne CTVII Projet Structurant Sundgau au programme K217 imputation 204-312-20422-35921-006,
 - d'aides exceptionnelles d'un montant total de **93 356 €** aux bénéficiaires mentionnés en annexe 3 au rapport, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés au programme D211 imputation 204-312-204142-204182-22723-014,
- de lever la déchéance quadriennale et de proroger jusqu'au 31 décembre 2017 le délai de validité de l'aide départementale de **6 700 €** en faveur de l'Association pour la Conservation du Monument aux Morts de Froeningen pour les travaux de restauration du monument aux morts,
- de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de l'aide départementale de **30 000 €** en faveur de la commune d'ESCHENTZWILLER.
- de préciser que l'ensemble de ces subventions et aides exceptionnelles fera l'objet d'un paiement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN